



Suivi des populations de grands gibiers : estimation et tableaux de chasse

Les milieux naturels* n'abritent plus, à l'heure actuelle, de prédateurs susceptibles de réguler les populations de Cervidés et de Sangliers. Cette situation implique la mise en place d'une régulation par l'Homme pour tendre vers un équilibre agro-sylvo-cynégétique* visant à rendre compatible la présence de la grande faune sauvage et les activités humaines.

Définie dans le cadre d'un schéma départemental de gestion cynégétique (gestion de la chasse), la recherche de cet équilibre donne lieu à un plan de chasse par espèce. En région Nord – Pas-de-Calais, comme partout en France, on constate une très importante augmentation des populations de Cervidés et de Sangliers. Toutefois, contrairement aux apparences, cet indicateur à croissance positive n'est pas nécessairement un signe de bonne santé des écosystèmes : les surpopulations menacent localement les équilibres naturels et économiques.

Contexte

La chasse (ou activité cynégétique) est devenue une activité de gestion des populations animales rendue nécessaire du fait de la disparition des grands prédateurs autrefois présents dans notre pays. C'est, aujourd'hui, un moyen efficace pour réguler les populations de grands Mammifères sauvages : Daim (*Dama dama*), Chevreuil (*Capreolus capreolus*), Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) et Sanglier (*Sus scrofa*).

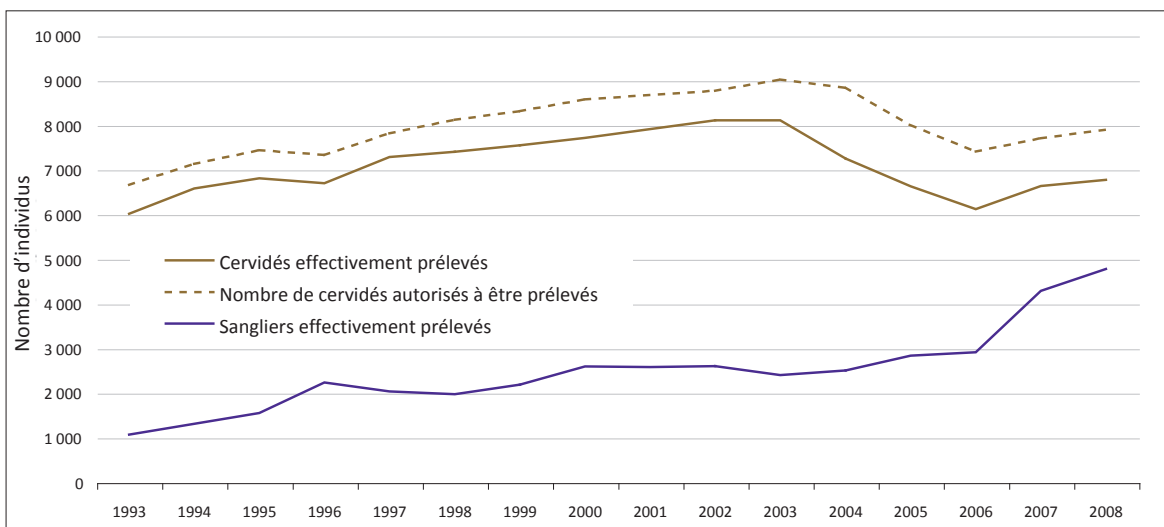
De plus en plus nombreux, ils peuvent commettre des dégâts en foresterie et en agriculture (surconsommation des jeunes pousses, écorçage des arbres, dégâts importants dans les cultures, etc.). Par ailleurs, les très fortes densités observées augmentent le risque sanitaire au sein des peuplements forestiers et peuvent, localement également, contribuer à rompre les équilibres écologiques et à déstructurer les biocénoses*. Lorsque leurs effectifs ne sont plus en adéquation avec les ressources naturelles, ils se nourrissent aux dépens des cultures présentes aux abords des forêts.

L'outil de gestion des populations de gibiers est le plan de chasse. Ce dernier détermine le nombre minimum et maximum d'animaux à prélever sur les territoires de chasse et vise à rendre compatible la présence de certaines espèces avec les activités agricoles et forestières. La période régulière de chasse se déroule généralement du 15 septembre au 31 mars. L'évolution des populations de grands Mammifères classés gibiers est analysée au travers du prisme des prélèvements cynégétiques (prélèvement annuel maximum autorisé pour chaque espèce selon les plans de chasse et les plans de maîtrise du Sanglier) ainsi que leur réalisation effective (nombre réel d'animaux tués illustré par les tableaux de chasse). Le taux de réalisation est un indicateur de la bonne évaluation des effectifs avant la chasse. Si les populations sont régulées avec un taux de réalisation de 100 % le plan de chasse remplit alors son objectif.

Résultats

Évolution du plan de chasse (prévisionnel en trait pointillé) et du tableau de chasse (réalisé en trait plein) dans le Nord - Pas-de-Calais entre 1993 et 2008

(Source : ORB NPdC d'après Réseau Ongulés Sauvages)



En région Nord – Pas-de-Calais, les autorisations de prélèvements de Cervidés (daims, chevreuils et cerfs confondus) sont légèrement croissantes (+18 %) entre 1993 et 2008 avec une moyenne de 7 935 autorisations. Pour la même période, les prélèvements réels de Cervidés sont plus faiblement croissants (+12,6 %) et oscillent autour de 7 000 individus par an. Le taux moyen de réalisation du plan de chasse pour les cervidés entre 1993 et 2008 est de 88,8 %.

Le Sanglier ne disposait pas d'un plan de chasse avec autorisations de prélèvements avant 2006. Les prélèvements effectifs sont fortement croissants (+ 346 %) entre 1993 et 2008 et s'élevèrent à 4 778 individus pour 2008.

Récapitulatif des plans, tableaux de chasse et du taux de réalisation en 2008 en Nord - Pas-de-Calais (Source : ORB NPDc d'après Réseau Ongulés Sauvages)

	Prélèvement moyen autorisé entre 1993 et 2008	Prélèvement moyen réalisé entre 1993 et 2008	Taux de croissance des prélèvements réalisés entre 1993 et 2008	Taux moyen de réalisation entre 1993 et 2008
Sangliers	n/a	2 492	346,50 %	n/a
Cervidés	7 935	7 045	12,60 %	88,80 %

Ce qu'il faut en penser

La prolifération d'un trop grand nombre d'individus d'une même espèce sur un espace restreint engendre une forte pression sur le milieu. La régulation, autrefois naturelle, est aujourd'hui réalisée par l'Homme.

Chaque année, le nombre de prélèvements autorisés est ajusté afin de limiter au mieux les populations. Dans le cas des Cervidés, qui disposent d'un plan de chasse, les populations semblent stables pour certains d'entre eux. Mais le taux de réalisation est d'environ 89 %, le plan de chasse semble donc surestimer les populations de certains Cervidés.

C'est essentiellement le Sanglier qui pose le plus de problèmes (taille des populations, nature des dégâts, etc.) du fait de l'explosion de sa population régionale (comparable à la tendance nationale). Cette augmentation trouve principalement ses origines dans une gestion inadaptée des populations de Sangliers : mauvaise adéquation entre les prélèvements, les effectifs et les ressources naturelles, lâchers d'individus, hybridation de Sangliers sauvages avec des Porcs, nourrissage excessif et parfois continu, etc. Dans le cas du Sanglier, les prélèvements progressent beaucoup pour réguler les populations. Le Sanglier fait d'ailleurs l'objet depuis 2009 d'un " Plan national de maîtrise du Sanglier ", lequel prévoit un ensemble de mesures qu'il appartient aux préfets de département de mettre en œuvre, en tenant compte du contexte local.

Le Chevreuil connaît également une augmentation sensible de ses effectifs. Cette tendance s'explique en partie par des facteurs cynégétiques (régulation insuffisante par les plans de chasse) mais, également, principalement par des évolutions macro-écologiques. D'une part, l'augmentation des surfaces boisées régionales et le morcellement grandissant de celles-ci favorisent cette espèce qui apprécie tout particulièrement les lisières forestières et les paysages semi-ouverts de bosquets ; et d'autre part, cette tendance s'explique également par l'élargissement récent de sa niche écologique (depuis deux-trois décennies) : une partie des populations de Chevreuils vit à présent toute l'année dans les zones ouvertes (cultures) ou semi-ouvertes.

Cela se confirme si on met en perspective les tendances des populations de Chevreuil et de Sanglier dans la région avec celles du Daim et du Cerf élaphe. Ces espèces sont évidemment à la base beaucoup plus localisées et beaucoup moins

nombreuses, mais elles ne montrent pas d'évolution positive de type exponentiel. Cela peut être le cas dans d'autres régions de France : par exemple, la population de Cerf élaphe a explosé en Dordogne depuis une trentaine d'années à la suite d'un programme de réintroduction. Il cause actuellement autant de problèmes forestiers et agricoles dans ce département que le Sanglier dans notre région.

Ainsi, la gestion engagée à l'origine pour favoriser les grands Mammifères dans les années 1970 peut apparaître parfois paradoxale en période de surpopulation. Par exemple, le nourrissage massif des Sangliers, dont l'objectif initial est de favoriser l'espèce, aboutit aujourd'hui à des dégâts aux cultures engendrés par l'augmentation de la population que l'on cherche à présent à limiter.

Méthode

Les chiffres concernant les daims, les chevreuils et les cerfs ont été agrégés en une classe nommée " Cervidés ". Au sein de cette classe, les chevreuils représentent en permanence plus de 99 % des effectifs. Pour les saisons 1993 à 2008, l'indicateur suit :

- le nombre d'animaux attribués dans les plans de chasse puis prélevés et consignés dans les tableaux de chasse. Le Cerf, le Chevreuil et le Daim sont regroupés dans la classe " Cervidés " ;
- le nombre d'animaux prélevés pour le Sanglier, espèce non soumise de façon généralisée au plan de chasse.

Pour les Cervidés, les taux de réalisation entre tableaux et plans de chasse sont calculés.

En savoir plus

- Voir fiche " Degré de morcellement des forêts et des terrains boisés "
- Voir fiche " Surfaces forestières "
- Ministère en charge de l'environnement, 2009. Plan national de maîtrise du sanglier, un cadre d'actions techniques pour agir au plan départemental. MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, 25 p.
- ONF, 2006. Bilan patrimonial des forêts domaniales, édition 2006. Version résumée, 55 p.

Sites internet

- Office national des forêts : www.onf.fr/
- Service de l'observation et des statistiques : www.stats.environment.developpement-durable.gouv.fr/

* cf glossaire